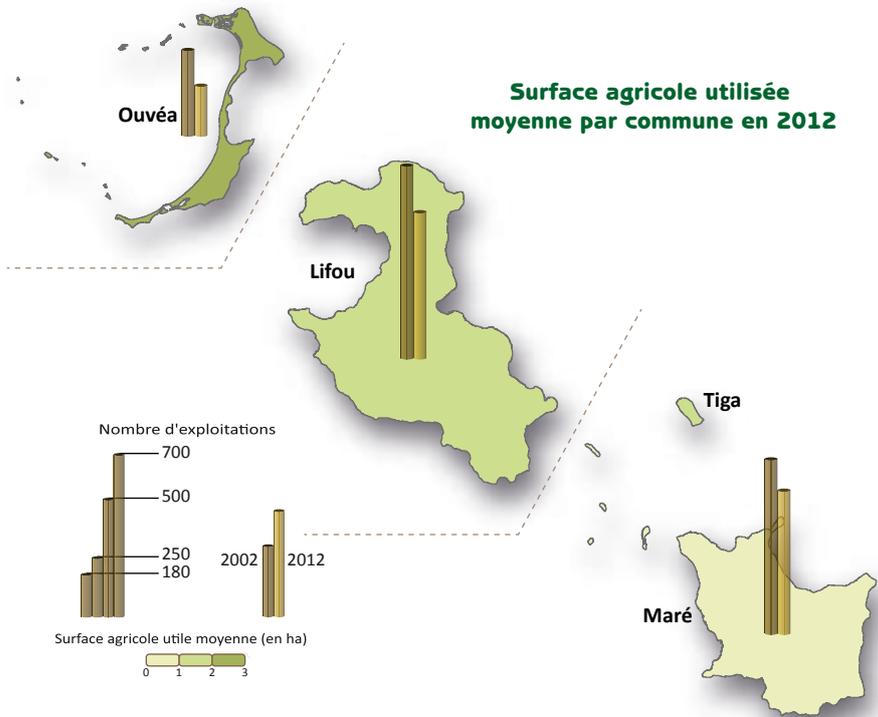


L'AGRICULTURE DES ÎLES LOYAUTÉ RESTE TRADITIONNELLE

En province des Îles Loyauté, l'agriculture est d'abord orientée vers la satisfaction des besoins familiaux et vers les dons et échanges ce qui lui confère une fonction sociale essentielle. Cependant, le développement économique de la Nouvelle-Calédonie, particulièrement vigoureux ces dernières années, a absorbé une partie des forces vives de la province au détriment de son agriculture, entraînant la disparition de nombreuses exploitations. Pour autant, chaque île dispose d'atouts propres qu'elle parvient à développer et à faire reconnaître, tels que l'avocat à Maré, la vanille à Lifou et le coprah à Ouvéa.

En 2012, l'agriculture fait vivre 4 400 personnes aux Îles Loyauté. Cette population agricole familiale a perdu un peu plus de 3 000 personnes en dix ans. Néanmoins, l'empreinte de l'agriculture reste forte : la population agricole familiale représente un quart de la population totale des Loyauté en 2012 contre seulement 4% dans le reste de la Nouvelle-Calédonie.



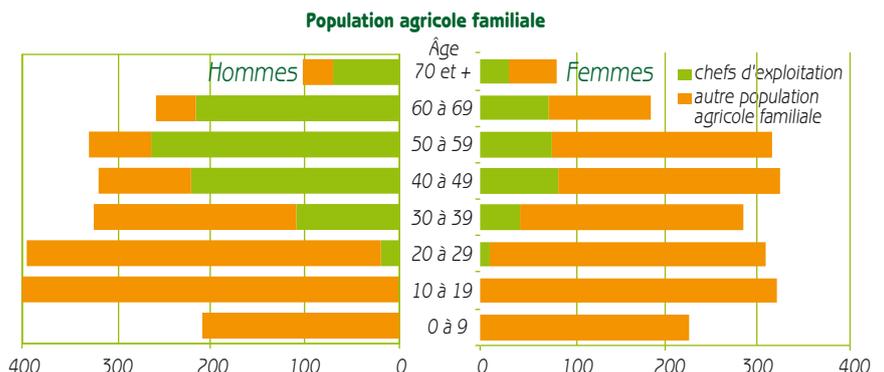
UNE MAIN D'OEUVRE ABONDANTE SUR DE PETITES SURFACES

Les exploitations, traditionnelles pour la plupart, sont dotées de petites surfaces agricoles entretenues (SAE) très gourmandes en main d'œuvre. La **population agricole familiale** comprend un peu plus de 3 000 actifs agricoles, auxquels s'ajoutent de rares salariés, une main d'œuvre occasionnelle parfois rémunérée et une entraide abondante. En particulier, de nombreux Loyaltiëns ayant migré vers la Grande Terre reviennent régulièrement sur leurs terres, notamment pendant leurs vacances. Ils fournissent à cette occasion une main d'œuvre agricole importante, évaluée

à près d'une centaine d'**unités de travail annuel** (UTA). Cette participation au travail de la terre confirme le caractère familial et le rôle de cohésion sociale de l'agriculture loyaltiënnaise. Au total, l'activité agricole fait travailler l'équivalent de 1 110 personnes à plein temps, soit une diminution de 30% par rapport à 2002. Dans le même temps, les Îles Loyauté ont également perdu 20% de leur population. Ainsi, la force de travail est en moyenne d'une UTA pour 29 ares de SAE, considérablement moins que sur le reste du territoire.

En 2012

- 1 216 exploitations agricoles, toutes situées sur foncier coutumier.
- 99 500 pieds de vanille.
- 54 000 arbres fruitiers.
- Des tubercules tropicaux sur 85 ha.
- 6 570 porcs dans 1 110 élevages.
- Actifs familiaux, salariés, main-d'œuvre occasionnelle et entraide représentent l'équivalent de 1 110 personnes travaillant à plein temps.
- La moyenne d'âge de la population agricole est de 39 ans, contre 32 en 2002.
- Les chefs d'exploitation ont 53 ans en moyenne
- Un quart des chefs d'exploitation sont des femmes.



FORTE BAISSÉ DE LA SURFACE ENTRETEÑUE

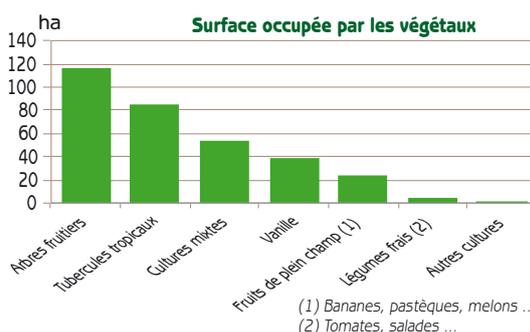
En liaison avec la baisse de sa population, la province des Îles Loyauté a perdu 400 exploitations en dix ans, soit une diminution de 25%. Le recul du nombre d'**exploitations agricoles** et des surfaces cultivées est commun aux trois îles. Ouvéa subit toutefois la plus forte baisse en perdant 42% de ses exploitations et 48% de la surface agricole entretenue. Maré perd moins d'exploitations, 18%, mais 46% de sa SAE, certaines de ses grandes unités ayant disparu. Lifou est dans une situation moins défavorable. Elle perd certes 24% de ses exploitations mais seulement 16% de sa SAE.

La surface des exploitations agricoles, estimée à 2 350 ha, représente environ 1% de la superficie totale de la province. Cette proportion est faible ; elle est de 12% pour l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie. Comme sur le reste de la Nouvelle-Calédonie, le cheptel de ruminants est le premier facteur déterminant la surface agricole utilisée, laquelle comprend notamment les pâturages peu productifs et les cocoteraies naturelles pâturées. Les surfaces pâturées par les animaux à l'attache ou en liberté sont difficiles à évaluer (cf. encadré). En appliquant au recensement agricole de 2002 les principes de comptage retenus en 2012, on peut néanmoins estimer à environ -15% la diminution de la **surface agricole utilisée** aux îles Loyauté en dix ans.

Les tubercules tropicaux, production agricole traditionnellement cultivée et utilisée tant comme denrée de première nécessité que pour les besoins coutumiers, couvrent 85 ha. A elles seules, les ignames en couvrent la moitié. Les Îles Loyauté représentaient un quart des surfaces cultivées en tubercules tropicaux de la Nouvelle-Calédonie en 2002. Cette prééminence s'est affaiblie, elle n'est plus que de 19% en 2012. Occupant encore

un peu plus du quart de la SAE, contre à peine 1% sur le reste de la Nouvelle-Calédonie, les tubercules tropicaux gardent toutefois une importance toute particulière qui démontre l'attachement des Loyaltiens à cette culture traditionnelle.

Les vergers organisés et les arbres fruitiers éparpillés sur l'exploitation, ou arbres isolés, occupent 120 ha, soit un tiers de la SAE. Avec 10 200 pieds, l'avocatier, dont le fruit est emblématique de Maré, représente le quart des arbres fruitiers. On dénombre également 5 200 pieds de manguiers et 3 800 pieds de litchis. Les agrumes (citronniers, limetiers, ...) restent les plus nombreux avec 12 100 pieds.



La culture de la vanille, encouragée par l'institution provinciale, poursuit sa spectaculaire progression : un peu plus d'1 ha en 1991, 18 ha en 2002 et 38 ha en 2012. 60% de la vanilleraie se situe à Lifou, où la plupart des producteurs fournissent les gousses vertes à la Maison de la vanille, pour son traitement et sa commercialisation. De nombreuses vanilleraies sont jeunes et ne produisent pas encore, mais la province dispose là d'un potentiel de production prometteur. Le reste de la SAE couvre 85 ha et comprend les champs traditionnels où de nombreuses plantations, en apparence

désordonnées, respectent des règles empiriques de densité et de voisinage entre plantes. Ces cultures mixtes, appelées aussi jardins familiaux, représentent 53 ha, soit deux fois moins qu'en 2002. Viennent ensuite les fruits de plein champ (bananiers, ananas, ...) sur 25 ha, puis les légumes frais sur 5 ha. L'horticulture ornementale, les légumes de plein champ (oignons secs, squashes, pommes de terre ...) et les pépinières non ornementales occupent près de 2 ha. Même si elle ne se situe pas sur une surface agricole entretenue, il faut également signaler la cocoteraie exploitée à Ouvéa, seule commune qui valorise sa cocoteraie naturelle pour la production de coprah, sur

une surface estimée à 226 ha. Le matériel agricole est rare avec une soixantaine de motoculteurs et 31 tracteurs dénombrés sur l'ensemble de la province. Rapportée au nombre d'exploitations, l'agriculture loyaltienne est sous-équipée avec 1 engin pour 14 exploitations. En revanche, rapportée à la SAE, le niveau de mécanisation est élevé avec un engin pour 4 ha en moyenne. En province des îles

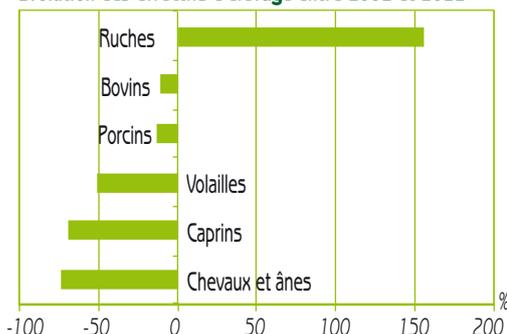
Loyauté, seul un quart des exploitations pratiquent une irrigation localisée, et la quasi-totalité n'utilise aucun pesticide, les pratiques traditionnelles de culture excluant généralement ces produits.

Remarque : les exploitants agricoles aux îles Loyauté utilisent très souvent un espace naturel non limité, très difficile à quantifier, en particulier pour l'élevage des ruminants et pour l'exploitation du coprah à Ouvéa. Il est donc plus pertinent de considérer la surface réellement mise en valeur, c'est-à-dire la surface agricole entretenue (SAE), plutôt que de se référer à la superficie agricole utilisée (SAU).

MOINS D'ANIMAUX, MAIS PLUS DE RUCHES

Le cheptel **bovin** compte près de 1 700 animaux. Il a perdu 200 têtes au cours de la dernière décennie. Chaque île a vu son cheptel bovin diminuer d'environ un quart. La baisse du nombre de ruminants concerne surtout les caprins dont le troupeau, avec 740 têtes en 2012, a été divisé par trois en 10 ans.

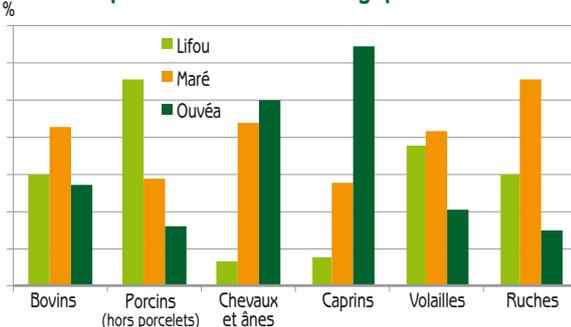
Evolution des effectifs d'élevage entre 2002 et 2012



L'élevage **porcin** sur les îles Loyauté est presque exclusivement de type océanien, destiné à l'autoconsommation, aux dons et aux échanges coutumiers. Ce type d'élevage est très largement répandu puisque sur les 1 216 exploitations que comptent les Loyautés, 1 110 possèdent au moins un porc. Mais seules 75 d'entre elles commercialisent

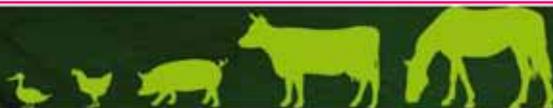
une partie, généralement faible, de leur production. En dépit de sa fréquence, l'élevage porcin a perdu 14% de son cheptel en une décennie. La plus forte baisse est enregistrée à Ouvéa dont le cheptel a diminué de 20%. Maré en a perdu 18% et Lifou 9%. Les **volailles** n'échappent pas à cette baisse générale, son cheptel ayant été divisé par deux. Les autres types

Répartition des effectifs d'élevage par commune



d'élevages perdent également du cheptel mais ils ne concernent qu'un faible nombre de têtes.

Comme dans le reste de la Nouvelle-Calédonie, l'**apiculture** connaît un développement remarquable. Encore modeste, le rucher loyaltien a toutefois triplé avec 350 ruches contre 137 en 2002. Plus de la moitié des ruches se trouvent à Maré.



LAGRICULTURE EST RAREMENT LA SEULE SOURCE DE REVENUS

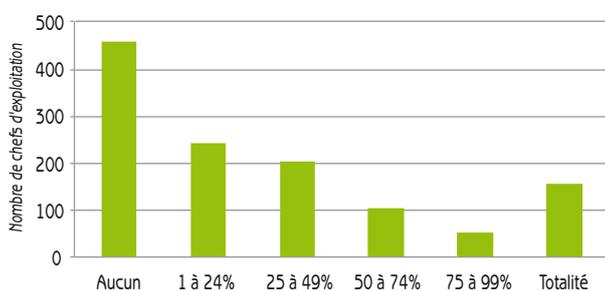
Seuls 12% des chefs d'exploitation estiment que la totalité de leurs revenus provient de l'agriculture alors qu'ils sont un tiers dans ce cas dans le reste de la Nouvelle-Calédonie. Un quart de ces chefs d'exploitation ont en outre une autre activité professionnelle. Par ailleurs, 16% jouissent d'une pension de retraite ou d'une allocation vieillesse. Les autres bénéficient notamment des revenus des autres membres de la famille, mais aussi de la commercialisation des produits de la chasse, de la pêche et de la cueillette, non négligeable dans la composition du revenu domestique. Sur l'ensemble de la province, près de 40% des chefs d'exploitation complètent leur activité

agricole par la vente de ces produits annexes alors qu'ils ne sont que 11% dans le reste de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, à Ouvéa, à la faveur d'un lagon généreux, la moitié des chefs d'exploitation se déclare également pêcheur.

40% des exploitations destinent leur production agricole uniquement aux besoins de la famille, aux dons et aux échanges. C'est beaucoup plus que dans le reste de la Nouvelle-Calédonie où seulement 24% des exploitations ne vendent aucun de leurs produits. Néanmoins, 60% des chefs d'exploitation commercialisent des produits agricoles. La vente au consommateur ou au détaillant concerne la grande majorité d'entre eux, 85% privilégiant ce circuit court. Seule-

ment 13% vendent leurs produits à un groupement de producteurs ou à une centrale d'achat. Les principaux produits concernés sont la vanille et le coprah. Enfin, une très faible part d'agriculteurs donnent ou échangent leurs produits avant d'en vendre le surplus.

Part des revenus issus de l'agriculture dans les revenus totaux



UNE AGRICULTURE ANCRÉE DANS SES TRADITIONS MAIS PAS SANS ATOUT

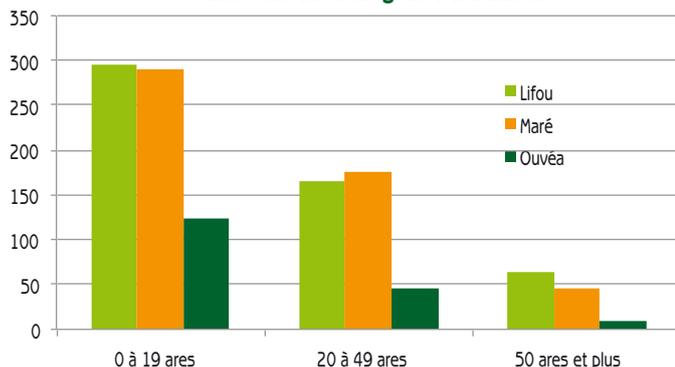
Les exploitations agricoles de la province des Îles Loyauté sont éloignées des principaux centres de consommation de la Grande Terre et ne peuvent pratiquement compter que sur le marché intérieur pour commercialiser leurs produits, lequel est de plus en plus étroit, en particulier en raison des mouvements migratoires. Un petit nombre d'entre elles s'orientent vers une agriculture de rente, mais la très grande majorité reste, sans doute par obligation, dans une configuration traditionnelle, avec de petites surfaces

agricoles entretenues et quelques porcs. Elles destinent leurs produits d'abord aux besoins de la famille puis aux dons et échanges.

Chaque île développe toutefois ses propres atouts. Ainsi, Maré exploite plus de la moitié du verger provincial et porte des efforts particuliers sur une production d'avocats dont la réputation est désormais établie. L'arboriculture se double à Maré d'un essor du rucher qui a doublé en dix ans. Ouvéa reste la seule commune calédonienne à produire du coprah dont l'huile est utilisée pour la

fabrication de savon mais aussi comme biocarburant depuis de nombreuses années. Enfin, Lifou développe une vanilleraie qui devient conséquente et dont la production est stimulée par une structure professionnelle de transformation et de commercialisation.

Répartition des exploitations selon leur surface agricole entretenue



Définitions

L'exploitation agricole est définie, au sens statistique, comme étant une unité économique répondant simultanément à trois critères :

- Elle génère au moins un produit agricole ou utilise des surfaces agricole ;
- Elle atteint ou dépasse une certaine dimension (en superficie, en nombre d'animaux ou en quantité de production) ;
- Elle est soumise à une gestion courante et indépendante, assurée par un chef d'exploitation qui prend les décisions quotidiennes.

Le seuil en deçà duquel on ne parle plus d'exploitation agricole est fixé à 350 points, attribués selon un barème utilisé pour le registre de l'agriculture.

La superficie totale de l'exploitation agricole est composée de la SAU, des friches non productives, des sols et bâtiments, des cours, des surfaces reboisées, des forêts et des cocoteraies naturelles, des bassins d'aquaculture d'eau douce et des territoires non utilisables.

La superficie agricole utilisée (SAU) comprend les terres labourables, les cultures florales et ornementales, les cultures permanentes, les pâturages, les jachères, ainsi que les jardins et les vergers familiaux, les potagers et les cultures mixtes.

La superficie agricole entretenue (SAE) correspond à la surface cultivée ou au moins entretenue. Elle est calculée en retranchant de la SAU, les pâturages peu productifs et les jachères.

La population agricole familiale est composée du chef d'exploitation, des coexploitants éventuels, et des membres de leurs famille (conjoints, enfants, parents...) ainsi que les non apparentés vivant sous le même toit.

Les actifs familiaux se composent des membres de la population agricole familiale ayant au moins 16 ans et effectuant un travail sur l'exploitation. L'activité agricole des moins de 16 ans est assimilée à une transmission de savoir-faire.

L'unité de travail annuel (UTA) équivaut au travail d'une personne occupée à temps complet pendant une année, soit 275 jours ou plus par an ou 2 200 heures environ.

La main d'œuvre occasionnelle ou entrade, est une main d'œuvre extérieure à l'exploitation, autre que celle de salarié permanent ou de saisonnier, et non rémunérée. Généralement fournie par des membres de la famille vivant en dehors de l'exploitation, elle assure parfois une part importante des travaux agricoles.

Les dons et échanges : certains produits agricoles sortent de l'exploitation sans pour autant être vendus. Ils sont alors échangés ou donnés. La part de production restant sur l'exploitation est disponible pour l'autoconsommation et les consommations intermédiaires (semences, futurs géniteurs, aliments pour le bétail...). Bien que non vendue, cette production a un poids économique non négligeable.



Chiffres-clés province Îles Loyauté

Les exploitations agricoles

	2002	2012	Evol. %
Nombre d'exploitations agricoles	1 623	1 216	-25%
S.A. utilisée (hectares)	1 165	1 508	(1)
S.A. entretenue (hectares)	525	328	-38%
S.A. utilisée moyenne par exploitation (ares)	72	124	(1)
S.A. entretenue moyenne par exploitation (hectares)	32	27	-17%

Les cultures (hectares)

	2002	2012	Evol. %
Pâturages	605	925	(1)
dont cocoteraies naturelles		321	(1)
Vergers et arbres fruitiers isolés	139	117	-16%
dont vergers organisés	69	58	-16%
Tubercules tropicaux	198	85	-57%
Légumes frais, fruits et légumes de plein champ	28	30	7%
dont légumes frais	13	5	-62%
Cultures spéciales, vanille	17	38	121%
Cultures ornementales, florales et pépinières	1	1	0%
Jardins familiaux, potagers et cultures mélangées	114	53	-54%
Cocoteraies naturelles exploitées hors pâturages	240 (2)	226	///
Divers, jachères, autres terres arables	63	33	-48%

(1) En 2002, les surfaces pâturées par les animaux à l'attache ou en liberté ont été sous évaluées, alors qu'elles sont mieux appréciées en 2012. En intégrant des surfaces pâturées théoriques pour ces animaux, sur la base du cheptel présent, la SAU serait portée à 1 760 ha en 2002 et son évolution de -15%. Les surfaces toujours en herbe seraient de 1 200 ha en 2002 et l'évolution de -16%.

(2) S'agissant d'une superficie non délimitée dont l'usufruit est commun, les cocoteraies naturelles n'étaient pas comptabilisées en 2002. Une évaluation de la cocoteraie exploitée a pu être faite postérieurement au recensement sur la base des volumes de coprah commercialisés.

La population

	2002	2012	Evol. %
Population Îles Loyauté au 1er janvier (estimée)	21 670	17 400	-20%
Population agricole familiale (nombre)	7 449	4 382	-41%
Âge moyen du chef d'exploitation (années)	48	53	+ 5 ans
Actifs familiaux (nombre)	4 465	3 033	-32%
Actifs familiaux (UTA)	1 556	1 018	-35%
Salariés perm. non familiaux (UTA)	2,0	2,5	25%
Entraide et salariés occasionnels (UTA)	43	92	114%

Le cheptel (effectif)

	2002	2012	Evol. %
Bovins	1 877	1 679	-11%
Porcins (hors porcelets)	7 605	6 570	-14%
Chevaux et ânes	62	16	-74%
Caprins	2 410	738	-69%
Volailles	25 250	12 389	-51%
Lapins	17	6	-65%
Ruches	137	351	156%

Chiffres-clés par communes

Les exploitations agricoles

	Lifou	Maré	Ouvéa
Nombre d'exploitations agricoles	524	513	179
S.A. utilisée (hectares)	566	472	471
S.A. entretenue (hectares)	136	153	39
S.A. utilisée moyenne par exploitation (ares)	108	92	263
S.A. entretenue moyenne par exploitation (ares)	26	30	22

Les cultures (hectares)

	Lifou	Maré	Ouvéa
Pâturages	391	275	259
dont cocoteraies naturelles	33	29	258
Vergers et arbres fruitiers isolés	44	64	9
dont vergers organisés	15	41	2
Tubercules tropicaux	27	42	15
Légumes frais, fruits et légumes de plein champ	13	11	5
dont légumes frais	4	1	
Vanille	23	8	7
Cultures ornementales, florales et pépinières	1		0
Jardins familiaux, potagers et cultures mélangées	27	23	3
Cocoteraies naturelles exploitées hors pâturages	19	42	164
Divers, jachères, autres terres arables	19	6	8

La population

	Lifou	Maré	Ouvéa
Population agricole familiale (nombre)	1 481	2 040	861
Âge moyen du chef d'exploitation (années)	53	52	55
Actifs familiaux (nombre)	1 051	1 339	643
Actifs familiaux (UTA)	302	454	261
Salariés perm. non familiaux (UTA)	1,9	0,6	0,0
Entraide et salariés occasionnels (UTA)	67	21	4

Le cheptel (effectif)

	Lifou	Maré	Ouvéa
Bovins	580	682	417
Porcins (hors porcelets)	3 798	1 803	969
Chevaux et ânes	ns	7	8
Caprins	67	202	469
Lapins	6	ns	ns
Volailles	4 943	5 048	2 398
Ruches	104	194	53

Le recensement général agricole 2012 est une enquête soumise aux dispositions de la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Il a été réalisé entre octobre 2012 et avril 2013 par une centaine d'enquêteurs et a concerné près de 7 000 chefs d'exploitation potentiels. En province des Îles Loyauté, 1 216 exploitations obéissent aux critères définissant l'exploitation agricole et forment le champ du recensement agricole. Le barème de calcul du seuil de 350 points est celui du registre de l'agriculture : 1 are de tubercules tropicaux = 20 points, 1 are de maraîchage = 20 points, une vache allaitante = 40 points, un porc à l'engrais = 33 points, une poule pondeuse = 2 points etc.

ISEE : www.isee.nc

Directeur de la publication : Alexandre Gautier

Rédaction : ISEE/DAVAR

Traitement statistique : Pascal Rivoilan

Cartographie : Mike Lupant

Conception graphique : Fabienne Râteau

DAVAR : davar.direction@gouv.nc

